INFORMER

ACCOMPAGNER

CONSEILLER

GUICHET UNIQUE des professionnels

FACILITATEUR DE DÉMARCHES









Bienvenue dans votre guichet unique professionnel en cœur

de ville!



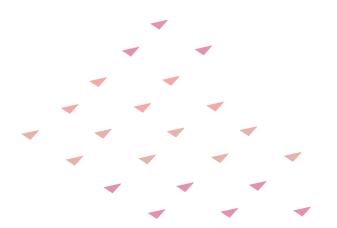
Dijon a créé un guichet unique pro pour vous simplifier la vi(ll)e.

C'est, pour vous, commerçants et artisans dijonnais, beaucoup de temps et d'énergie gagnés.

Implanté en cœur de ville, au plus près du secteur piétonnier, la création de ce dispositif reflète la volonté de la ville de Dijon

d'apporter un service toujours plus efficace à vos entreprises, qui contribuent activement et directement à la notoriété et à l'attractivité de notre cité. S'il ne peut répondre à vos demandes, le guichet unique saura vous orienter vers le service ou le partenaire compétent.

La ville, qui mène des opérations importantes de valorisation et d'animation des espaces publics, est à vos côtés pour que, tous ensemble, nous soyons plus prospère que jamais.



François Rebsamen, Maire de Dijon, Président de Dijon métropole

1 seule adresse, 1 seul numéro de téléphone, 1 seul mail



LES 30 FORMALITÉS DU GUICHET UNIQUE

SIMPLE

EFFICACE

GUICHET des professionnels

11 bis rue Victor Dumay 03 80 74 54 53 guichetuniquepro@ville-dijon.fr

19 AUTORISATIONS **DU DOMAINE PUBLIC ET AUTRES SERVICES**

- > Terrosses
- **>** Enseignes
- > Buvettes temporaires
- > Licences de débits de boissons III et IV (transfert et mutation)
- > Licences vente à emporter (ouverture et mutation)
- > Licences restaurants
- > Vente au déballage
- **>** Étalages
- > Liquidation de stock
- > Commerçants ambulants
- **>** Manèges
- > Food trucks
-) Quijertures dominicales
- > Loteries
- > Animations commerciales
- > Placements des halles et marchés
- > Placements des stands fête foraine
- **>** Kiosques
- > Subventions aux associations

11 INFORMATIONS

- > Disponibilité des locaux vacants en centre-ville
- > Concours « Label Ville » pour valoriser vos vitrines, devantures, enseignes
- > Programme des animations commerciales
- > Opération parkings « J'ai le ticket avec mon commercant »
- > Accompagnement à la création d'entreprise
- > Charte accueil qualité des commerçants
- > Charte qualité « Label Ville » : occupation du domaine public à usage commercial
- > Dispositif d'accompagnement des professionnels en difficulté
- > Questions juridiques, sociales, fiscales et de gestion
- > Flux chalands
- > Trauaux

La mairie simplifie la vi(ll)e des Pros!

Un problème lié à la collecte de vos déchets ? À l'accès à votre commerce ? En matière de propreté ou de tranquillité publique ?

Une question relative au fonctionnement des parkings ou à la desserte de la ville par les transports en commun ?

NUMÉRO UNIQUE
pour joindre tous les autres
services de la ville!

Allô Mairie pour les Pros: 0 800 21 3021

une seule adresse mail : allomairiepro@ville-dijon.fr

Vous serez orientés, dans les plus brefs délais, vers le service compétent.







LES PARTENAIRES:







